Règlement – L'Échappée du Hainaut (EdH)

■ Article 1 — Nature de l'association

L'Echappée du Hainaut (EdH) est une **association de fait**. L'organisateur se réserve le droit **d'accepter ou de refuser** un coureur.

Article 2 — Engagement

Tout coureur affilié à l'EdH s'engage à respecter l'ensemble du présent règlement.

Article 3 — Âge requis

Le coureur doit avoir 18 ans au moment de l'affiliation.

Si le coureur fête ses 18 ans durant l'année d'affiliation, un **accord parental écrit** doit être fourni.

Article 4 — Catégories & dossards

Catégorie	Âge	Années de naissance	Dossard
Cat 1 Elite	18–27 ans	$2008 \rightarrow 1999$	BLANC
Cat 1 Masters	28–39 ans	$1998 \rightarrow 1987$	BLANC + ligne rouge
Cat 2	40–49 ans	$1986 \rightarrow 1977$	JAUNE
Cat 3	50–58 ans	$1976 \rightarrow 1968$	VERT
Cat 4.1	59–63 ans + Dames	$1967 \rightarrow 1963$	BLANC
Cat 4.2	64–68 ans	$1962 \rightarrow 1958$	BLANC + ligne rouge
Cat 5.1	69–74 ans	$1957 \rightarrow 1952$	JAUNE
Cat 5.2	75+ ans	$1951 \rightarrow \dots$	JAUNE + ligne rouge

Article 5 — Cotisation annuelle

- À verser sur le compte EdH : **BE91 3631 7329 4176**, ou paiement possible lors de la première course.
- Licence valable du 1er janvier au 31 décembre.
- Montants:
 - o 100 € jusqu'au 31/01/2026
 - o 120 € à partir du 01/02/2026
- Demande de licence à envoyer :
 - dedh.commission@gmail.com

Article 6 — Inscription aux courses

Inscription au mobilhome + paiement de 10 €.

Les inscriptions sont fermées 15 min avant le départ.

Les billets de 100 / 200 / 500 € sont refusés.

Article 7 — Licence journalière

Disponible au prix de 25 € (inscription + dossard + transpondeur en location + assurance). Cette licence n'ouvre pas droit :

- au classement général du challenge annuel,
- au challenge Seneffe La Louvière,
- aux championnats.

Article 8 — Zone neutre

Après l'inscription et durant la course, il est **interdit** d'entrer ou de rester dans la **zone neutre** :

- 150 m avant la ligne (drapeau vert)
- 150 m après la ligne (drapeau rouge)

Article 9 — Référence d'âge

L'année de naissance est la **référence officielle** pour le placement et changement de catégorie.

Article 10 — Horaires des départs

- Cat 1 & Cat 2 : départ à 15h00, séparés de 1 min 30.
- Cat 3, Cat 4, Cat 5 : départ à 13h00, séparés de 1 min.

Article 11 — Heure d'ouverture des inscriptions

Les inscriptions ouvrent **1h15 avant le départ** de la catégorie. Clôture **15 min avant le départ**.

Article 12 — Distances maximales

- Cat 1 : max 85 km
- Cat 2 : max 75 km
- Cat 3: max 65 km
- Cat 4: max 60 km
- Cat 5: max 50 km
 - → Distances pouvant être légèrement augmentées pour les championnats.

Article 13 — Contenu de la licence annuelle

La licence comprend:

- un dossard,
- une carte de licence (sur demande),
- une assurance en course.

Article 14 — Double affiliation & transpondeur

Le coureur peut prendre une licence dans une autre fédération sans préjudice pour l'EdH. Les transpondeurs MyLaps Prochip Flex déjà possédés sont compatibles :

→ à signaler au mobilhome lors de l'inscription avec son numéro.

Article 15 — Propriété des dossards

Les dossards appartiennent à l'EdH et sont valables pour **toute l'année civile**. Attribués **par ordre d'affiliation**, de manière aléatoire.

Article 16 — Documents obligatoires à l'affiliation

Le coureur doit fournir:

- une preuve de paiement,
- pour les mineurs : une autorisation parentale déclinant toute responsabilité de l'EdH.

Article 17 — Montées automatiques

Victoires nécessaires :

- **8 victoires** (championnat compris):
 - Cat. 1 Masters -2 3 4.1 4.2
- 10 victoires (championnat compris) : Cat. 5.1

Application:

- La montée prend effet dès la course suivante.
- Le coureur remet son dossard au mobilhome → reçoit le dossard de la nouvelle catégorie.
- Notification par **mail** et/ou information au mobilhome.

Attention:

- 1° Après 8 victoires en cat. 3, montée en cat. 2 MAIS course à 15h.
- 2° Une montée maximum par saison, retour la saison suivante dans sa catégorie d'âge.
- 3° Après 8 victoires, le coureur DOIT le signaler à l'inscription lors de sa course suivante !

Exemple:

Un coureur gagne sa 8^e course en **4.1** le samedi.

→ Dimanche, à l'inscription, il rend son dossard blanc et reçoit un dossard vert (cat. 3).

Points:

Montée avec la moitié des points au challenge annuel et au challenge Seneffe-La Louvière.

Article 18 — Demande de changement de catégorie

Tout coureur peut demander une montée ou descente de catégorie.

- Demande écrite par mail (début de saison).
- Analyse par la commission, selon des critères objectifs.

dedn.commission@gmail.com

Article 19 — Podiums

Seront appelés:

- 1. **5 premiers**: 1 Elite 1 Masters -2 3 4.1 4.2
- 2. **3 premiers**: Cat. 5.1 et dames
- 3. 1er: Cat. 5.2
- 4. Procuration admise en cas d'empêchement justifié (accord du président).
 - o Les prix non retirés retournent en fin de journée dans la caisse de l'EdH.

Article 20 — Abandon & reprise

Obligations:

- Prévenir le commissaire ou la table en cas d'abandon.
 - → Sinon : pas de points au challenge.

En cas de crevaison/ennui mécanique :

- Avertir le commissaire à la ligne.
- Réintégrer l'arrière du peloton.
- Ne pas influencer la course et s'écarter à l'arrivée.

Article 21 — Fin de course

- Les 5 derniers tours sont annoncés.
- Cloche au dernier tour.

Article 22 — Casque & matériel

- Casque obligatoire.
- Vélo en bon état général.
- Cornes de triathlon interdites.

Article 23 — Échauffement

Les coureurs qui s'échauffent doivent :

- 1. Respecter la course précédente.
- 2. Se ranger dès qu'ils voient la voiture ouvreuse / moto.
- 3. Ne jamais intégrer la course en cours.
- 4. Savoir qu'ils ne sont pas couverts par l'assurance durant l'échauffement.

Article 24 — Réclamations

Le **président** et la **commission de l'EdH** sont les seuls compétents pour statuer sur les faits du jour.

Article 25 — Sanctions

Selon la gravité:

- avertissement,
- exclusion temporaire,
- résiliation de licence → sans remboursement.

Article 26 — Anti-dopage

Tout coureur positif (EdH ou autre fédération) et suspendu → interdiction de départ.

Article 27 — Substances illicites

- Toute substance interdite est prohibée.
- En cas de problème médical lié à ces produits → assurance non valide.
- Présence d'un défibrillateur + une ambulance à chaque course.

Article 28 — Accidents graves

En cas d'accident majeur, seuls les responsables EdH peuvent décider d'appeler une ambulance.

Article 29 — Accidents avec tiers

- L'assurance familiale du coureur ou de la tierce personne intervient.
- L'assurance EdH couvre uniquement les frais médicaux.
- Les dégâts matériels ne sont pas couverts.

📕 Article 30 — Transpondeur

- 1. Le transpondeur MyLaps Prochip Flex est obligatoire pour courir en EdH.
- 2. Il peut être:
 - o acheté via l'EdH: 65 € (abonnement 1 an inclus),
 - o acheté directement sur le site MyLaps,
 - o loué au mobilhome de l'EdH.
- 3. Le système électronique est l'unique référence du classement.
- 4. Le transpondeur doit être placé sur la fourche avant, au plus près de l'axe central.
 - X Pas à la cheville, pas dans un bidon, pas dans sa poche, pas ailleurs.
- 5. Le coureur est responsable :
 - o du bon fonctionnement,
 - o de la batterie (100 % recommandés),
 - o de son abonnement actif.
 - \rightarrow Transpondeur non fonctionnel = pas de classement.
- 6. Toute perte ou dégradation constatée par un responsable EdH est à charge du coureur.
- 7. Les transpondeurs loués restent **propriété de l'EdH**; le coureur en est responsable.

Article 31 — Cartes jaune & rouge

Objectif

Ce dispositif (instauré en 2025 en cyclisme professionnel) vise au respect :

- des règles sportives,
- de la sécurité,
- du fair-play.

Carte Jaune — Avertissement officiel

Motifs possibles:

- Repasser la ligne après la course / après un abandon sans autorisation,
- Conduite dangereuse / non-respect du code de la route,
- Insultes ou manque de respect envers coureurs, bénévoles, commission, président, etc.,
- Mauvaise tenue ou attitude antisportive,
- Jet de déchets / bidons hors zone (la zone = la ligne à la camionnette),
- Demi-tour interdit avant/après la course,
- Accrochage irrégulier avec catégorie supérieure,
- Gêner une course lors de l'échauffement,
- Interdiction de porter des écouteurs lors de l'échauffement et/ou de la course,
- Cat. 1 et 2 : obligation de se ranger dès que la voiture ouvreuse dépasse,
- Non-respect d'une consigne de sécurité,
- Aide interdite entre catégories,
- Comportement jugé inapproprié.

Recours:

Le coureur peut envoyer un recours écrit dans les 7 jours :

dedh.commission@gmail.com

Procédure:

- Les cartes jaunes sont enregistrées dans le registre disciplinaire.
- Elles sont distribuées **uniquement** par Marc ou un membre de la commission.
- Suggestion d'avertissement : en parler à Marc à la ligne d'arrivée le jour même.

Carte Rouge — Sanction disciplinaire

Exemples de motifs :

- Violence, agressivité,
- Mise en danger délibérée,
- Fraude (aspiration véhicule, assistance interdite, dopage...),
- Répétition d'un comportement déjà sanctionné par une carte jaune.

Sanctions possibles:

- Avertissement,
- Blâme,
- Suspension (1 ou plusieurs courses),
- Suspension pour la saison,
- Suspension pour plusieurs saisons,
- Suspension à vie.

Procédure:

- La carte rouge est examinée immédiatement par la commission.
- Le coureur est averti très rapidement.

Système de cumul & notifications

- 1er carton jaune \rightarrow mail envoyé à **tous** les coureurs.
- 2e carton jaune \rightarrow mail + **disqualification** de la course.
- 3e carton jaune \rightarrow mail + équivaut à une carte rouge.
- 3 cartes jaunes = 1 carte rouge.
- Les cartes jaunes sont annulées en fin de saison.
- Si le coureur est encore présent le jour même : la carte jaune lui est remise sur place.
- Mail général :

Pas de mail = aucune carte jaune distribuée.

Article 32 — Respect du Code de la route & des

consignes

- Le coureur doit **connaître et respecter le code de la route** (ex : rester à droite même en course).
- Les consignes de sécurité de l'organisation doivent être respectées scrupuleusement.

Dépassement par une catégorie supérieure / voiture ouvreuse :

- Le coureur ou le peloton doit se mettre sur la droite.
- La voiture et les coureurs dépassent par la gauche (comme le code de la route).
- Interdiction formelle d'accrocher ou de profiter de l'aspiration.

Article 33 — Challenge annuel (Challenge de régularité)

- 1. Le challenge est réservé aux licenciés annuels.
- 2. Répartition des points :
 - 1*70 points 2*66 points 3*62 points 4*58 points 5*54 points 6*50 points 7*48 points 8*48 points 9*44 points 10*42 points 11*40 points 12*38 points 13*36 poi 14*34 points 15*32 points 16*30 points 17*28 points 18*26 points 19*24 points 20*22 points 21*20 points 22*19 points 23*18 points 24*17 points 25*16 points 26*15 points 27*14 points 28*13 points 29*12 points 30*11 points Jusqu'au dernier 10 point / abandon 5 points
- 3. Lors du souper annuel, un coureur empêché pour raison justifiée peut être représenté par procuration (accord préalable du président).
 - → Les prix non retirés ne seront plus disponibles.
- 4. Tous les licenciés présents au souper annuel seront récompensés.

Article 34 — Challenge de Seneffe – La Louvière

Organisé sur les courses de Seneffe, Familleureux, Maurage, Besonrieux.

- 1. Un classement par catégorie : 1-2-3-4-5 (sans subdivisions).
- 2. Répartition des points :
 - o 1er: 20 pts
 - \circ 2e: 18 pts
 - \circ 3e: 16 pts
 - \circ 4^e: 15 pts
 - o 5e: 14 pts
 - \circ 6e: 13 pts
 - \circ 7e: 12 pts
 - o 8e: 11 pts
 - o 9e et tous les suivants : 10 pts
- 3. Votre classement prime, indépendamment des licenciés d'un jour.

Exemple : vous faites 4^e et les 3 premiers sont des licenciés d'un jour \rightarrow vous recevez 15 pts.

4. Les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés au souper annuel.

Article 35 — Challenge par équipe

- 1. Les teams doivent s'inscrire pour participer.
- 2. Le responsable envoie un mail avec les noms des coureurs par catégorie :
 - dedh.commission@gmail.com
- 3. Minimum 3 coureurs par catégorie.
- 4. Pour figurer au classement final : 8 courses minimum courues par la team.
- 5. Le responsable de la meilleure team (par catégorie) reçoit un **cadeau** au souper de fin de saison.
- 6. Maillot identique obligatoire (ou maillot de champion).
- 7. Un classement par catégorie (1-2-3-4-5) sans subdivision.
- 8. Le transpondeur fait foi \rightarrow aucune réclamation possible.

Calcul des points

- 9. Points = somme des places des 3 meilleurs coureurs.
 - → Moins de points = meilleure équipe.

Exemple: places 4 + 10 + 26 = 40 points.

Classement final au prorata

10. Ajustement selon le nombre de courses :

Exemple:

- Team A: 10 courses $-400 \text{ pts} \rightarrow 40$
- Team B: 13 courses -420 pts \rightarrow 32,30
- Team C: 22 courses -763 pts \rightarrow **34,68**
 - → Team B vainqueur
- 11. Minimum 5 teams par catégorie pour que le challenge soit organisé.

Article 36 — Championnats

- 1. **5 championnats Hommes** (ordre d'importance) : Belgique EdH Flandre Wallonie Hainaut
- 2. **2 championnats Dames**: Belgique EdH
- 3. Participation minimale:
 - Belgique EdH : 6 courses
 - o Flandre Wallonie Hainaut : 10 courses
 - → Aucune dérogation possible
- 4. Un maillot de champion par catégorie (1–2–3–4–5).
- 5. Minimum 5 coureurs remplissant les critères pour attribuer un maillot. $Ex : en \ cat. \ 3$, championnat du Hainaut \rightarrow minimum 5 coureurs du Hainaut.
- 6. Licence annuelle obligatoire.
- 7. Les étrangers (NL, F, D, L, GB...) peuvent participer aux championnats Belgique & EdH.
- 8. Refuser un maillot = impossibilité d'en obtenir un autre.
- 9. Le port du maillot de champion est **obligatoire** en course.
 - o En cas d'oubli ou refus \rightarrow pas de points pour le challenge.

Article 37 — Respect des bénévoles

Le respect des bénévoles est IMPÉRATIF.

Président, signaleurs, inscription, motards, voiture ouvreuse, bar, membres de la commission,...

→ Ils permettent aux épreuves d'exister.

Le respect est obligatoire et non négociable SOUS PEINE DE SANCTIONS.

Article 38 — Reproduction interdite

Aucune reproduction ou copie, même partielle, de ce règlement n'est autorisée.

Article 39 — Modifications du règlement

L'association se réserve le droit de **modifier le règlement à tout moment** et d'en avertir chaque membre.